

Witry-lès-Reims, le 31/01/2024

A Vic-sur-Seille : préempter, expliquer, redistribuer...

A Vic-sur-Seille, la Safer Grand Est a su expliquer à un néo-viticulteur pourquoi elle préemptait les parcelles qu'il souhaitait acquérir. Aujourd'hui, cela donne lieu à une collaboration fructueuse entre la Safer et l'association des Vignerons Réunis du Saulnois.

Au sud du département de la Moselle, dans le parc naturel régional de Lorraine, la commune de Vic-sur-Seille conserve une production viticole disposant de l'AOC 'Vin de Moselle'. L'appellation porte sur 75 ha de petites parcelles morcelées, dont 7 ha seulement sont plantés de vignes, le reste étant constitué principalement de friches.

En mai 2022, à la demande de la commune, la Safer entreprend une prospection de la zone afin de regrouper les parcelles en îlots cohérents de culture, avec pour perspective l'installation de nouveaux viticulteurs.

Concomitamment, la Safer reçoit notification d'une vente de 1,89 ha, sur cette zone, au profit d'Henri Perrin. Il souhaite créer son exploitation dans le cadre d'une reconversion professionnelle progressive, après avoir obtenu un Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole.

La démarche volontariste de M. Perrin auprès des propriétaires des parcelles qu'il souhaitait acquérir n'entrant pas dans la logique des objectifs de la convention entre la commune de Vic-sur-Seille et la Safer, cette dernière fait jouer son droit de préemption. Charles Martin, conseiller foncier en charge du dossier : « L'acquisition de M. Perrin allait à l'encontre du projet de reconstruction harmonieuse de la zone. En outre, les parcelles étaient d'accès difficile, enclavées parmi d'autres terres attribuées à un jeune viticulteur récemment installé. La Safer a donc préempté ces parcelles pour les intégrer dans un îlot cohérent de culture, tout en soutenant la volonté d'installation d'Henri Perrin en lui attribuant d'autres parcelles. »

Une décision que comprend mal Henri Perrin : « Nous n'étions pas 'alignés' au départ. Je reconnais qu'il nous a fallu quelques mois pour apprendre à nous connaître, et que la Safer évalue le sérieux et la viabilité de mon projet. Ensuite - et depuis - nous travaillons ensemble à la reconstruction du vignoble du Saulnois. »

L'intérêt de l'appellation et des viticulteurs

Charles Martin : « Nous avons intégré les autres viticulteurs de la commune aux discussions et négociations menées avec M. Perrin, notamment pour lui trouver du foncier. » Moyennant quoi, son projet a été inclus dans le programme de constitution d'îlots. Il a obtenu 7 parcelles pour une surface totale de 3,70 ha, qu'il a complétée de son côté, avec l'accord de la Safer, par 1,5 ha supplémentaire dans le même secteur. Il dispose donc de 5,20 ha et a planté ses premières vignes en 2023. « Les discussions avec la Safer n'ont jamais ralenti mon projet, et j'ai pu transférer les droits de plantation sur les nouvelles parcelles qui m'ont été attribuées » précise-t-il.

Ainsi, la Safer a démontré l'intérêt de la restructuration entreprise sur les 75 ha de l'appellation, tout en accompagnant ensuite l'installation de M. Perrin. Ce dernier est d'ailleurs l'un des cofondateurs de l'association des Vignerons Réunis du Saulnois, qui rassemble les viticulteurs installés à Vic-sur-Seille et vise à mutualiser les compétences pour des projets communs, tels que le défrichage et la communication. A ce titre, une collaboration régulière avec la Safer a permis d'appréhender et de rétrocéder 15 ha supplémentaires à des viticulteurs.

Aujourd'hui, toutes les parties s'accordent pour louer la qualité de travail réalisé en commun dans l'intérêt de l'appellation et des viticulteurs de Vic-sur-Seille.